

activement à la question. Ce n'est pas une question de personnes. Mais toute notre économie se fonde sur le principe de la primauté des bénéfiques. Les bénéfiques n'étant pas aussi élevés dans le domaine de la construction d'habitations, nous songeons tout d'abord aux profits et ensuite au bien-être de la population. Cela ne résulte pas de nos intentions mais de la façon dont fonctionne notre régime économique. A mon avis, monsieur l'Orateur, le Parlement doit faire quelque chose pour remédier à la situation, et je ne doute pas que nous puissions faire quelque chose si nous le voulons et si nous comprenons la situation.

Notre groupe s'intéresse tout particulièrement au problème depuis de nombreuses années. En réalité, il a été le seul groupe de la Chambre à déclarer au cours des années de la crise économique qu'il y avait moyen d'employer les chômeurs en les affectant à la construction de maisons d'habitation au Canada. Si on avait suivi les avis donnés par les cécédistes au cours de la crise économique, le pays ne souffrirait pas d'une pénurie de maisons comme c'est actuellement le cas.

Notre intérêt tient à ce que nous croyons au caractère sacré de la personne humaine; or l'être humain ne peut atteindre au plein développement de sa personnalité s'il ne peut habiter dans une bonne maison et si on ne lui donne pas l'occasion d'organiser, dans son foyer, la vie saine qui convient.

Les méthodes orthodoxes ont échoué, la chose ne fait aucun doute; elles n'ont pas pu assurer la construction du nombre nécessaire de maisons ou encore celle des maisons dont le Canada a actuellement besoin. Nous grignotons ce problème depuis 1945 et nous ne sommes guère avancés. Nous n'avons pu rattrapper l'arriéré tandis que les nouvelles familles deviennent chaque année plus nombreuses que les maisons qui sont construites. Voilà pourquoi notre groupe a proposé l'amendement que vous venez, monsieur l'Orateur, de déclarer irrecevable. Nous croyons que la solution de ce problème exige l'emploi du crédit national; il nous faut recourir à des mesures que le gouvernement et l'opposition conservatrice peut-être tiennent, je le présume, pour des mesures extraordinaires. Nous avons cependant la Banque du Canada, nous avons le crédit collectif des Canadiens. Nous croyons qu'on devrait recourir à cette institution afin de permettre à la Société centrale d'hypothèques et de logement de prêter directement aux constructeurs au taux d'intérêt de 2 p. 100. Nous croyons qu'une telle mesure est d'une nécessité urgente si nous voulons construire les maisons dont la population a besoin.

[M. Herridge.]

J'ai lu avec intérêt un mémoire présenté le jeudi 24 mars 1949 au gouvernement fédéral par le Congrès des métiers et du travail du Canada. Voici un extrait du mémoire portant sur l'habitation:

La pénurie de maisons dans la plupart des régions est encore critique. Notre récent congrès a été saisi de nombreuses résolutions et de nombreux rapports concernant la pénurie de logements. L'opinion générale, c'est que la crise du logement continue de s'aggraver.

C'est parfaitement exact. Je poursuis la citation:

La garantie des crédits ne remédie que peu à la situation et le Congrès a réaffirmé l'attitude qu'il avait prise précédemment.

Nous prions donc le gouvernement fédéral d'entreprendre, de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux, un programme de construction de logements à loyer modique s'étendant à tout le pays, financé par le crédit national et propre à assurer des conditions convenables de logement aux anciens combattants et aux petits salariés qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face aux prix élevés qui règnent dans le domaine du bâtiment.

Nous approuvons sans réserve cette résolution. La situation est plus grave actuellement qu'elle ne l'était quand ce mémoire a été soumis au gouvernement fédéral, en 1945, par les représentants du Congrès canadien des métiers et du travail. C'est une saine proposition. Je ne suis pas de ceux qui proposeraient de recourir au crédit par des méthodes douteuses. Il s'agit là d'un placement de capitaux qui s'amortirait de lui-même et qui rapporterait, en plus du remboursement du capital, non seulement un intérêt de 2 p. 100 mais aussi d'énormes dividendes sous forme de bonheur et sous forme d'accroissement de la productivité. Voilà pourquoi nous proposons que la Société centrale d'hypothèques et de logement subventionne le logement public afin que le prix des loyers soit proportionné aux moyens financiers et au revenu des petits salariés.

L'honorable député d'York-Sud a traité cette question, comme aussi le député qui a pris la parole avant lui. Je veux parler des municipalités et de la nécessité de les mettre en mesure de supporter le coût du refinancement des prêts et des autres frais de façon à assurer l'exécution de programmes de logement dans les diverses localités.

De plus, nous pensons que la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait entreprendre la construction de maisons et de logements à loyer modique là où personne ne s'en occupe. Nous estimons que seul un programme conforme aux principes que nous venons d'énoncer pourrait répondre aux besoins de l'heure. Ces besoins sont si pressants que le Gouvernement, en dépit de la répugnance qu'il manifeste lorsqu'il s'agit